

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

POL3085-40 - Politique sociale
Jeudi 9h30-12h30

Enseignant : Sylvain Zini
Bureau : A-1570
Courriel : zini.sylvain@uqam.ca
Permanence : jeudi 13h-15h.

DESCRIPTIF

Étude des principaux aspects et éléments de la politique sociale dans les pays industrialisés en accordant une attention particulière au Canada et au Québec. Nature des problèmes sociaux. La crise de l'État-providence et l'évolution de la politique sociale. La cohésion sociale et la régulation économique. Examen plus approfondi de programmes illustrant le changement.

OBJECTIFS DU COURS

Ce cours a pour objectifs de familiariser les étudiants aux principaux concepts et pratiques reliés aux politiques sociales. Pour ce faire, nous avons déterminé quatre objectifs :

- 1) **Situer les politiques sociales.** La naissance des États-providences contemporains est le fruit d'une longue histoire. Après avoir défini notre champ d'études, nous tenterons donc de rappeler les principales étapes marquant la création et la mutation des politiques sociales dans le monde. Nous profiterons aussi de ce premier temps pour rappeler les principaux débats idéologiques occasionnés par les politiques sociales.
- 2) **Expliquer ou comprendre.** Nous exposerons les différents cadres et débats théoriques expliquant l'émergence et l'évolution des politiques sociales
- 3) **Observer et comparer.** Nous étudierons les modèles théoriques permettant d'établir des approches comparatives. Nous reviendrons ensuite sur les différents modèles d'État-providence dans le monde. Ce tour d'horizon se terminera par d'étude des différentes caractéristiques des politiques sociales au Québec et au Canada.
- 4) **Connaitre les défis.** Dans un dernier temps, nous établirons quelles sont les mutations contemporaines des différents modèles d'État providence face aux défis financiers (budget), économiques (mondialisation) et idéologiques (néolibéralisme) qui ont entraîné leur crise.

ORGANISATION DU COURS

Les séances prennent la forme de cours magistraux, mais la participation des étudiants est vivement encouragée. La deuxième partie du cours (3 dernières séances) prendra la forme de séminaires, où les étudiants présenteront les recherches effectuées pour leur travail de session.

Des notes de cours et autres documents pédagogiques seront disponibles à partir de Moodle.

Un recueil de texte est disponible à la COOP. Les lectures correspondant à chacune des séances seront obligatoires. Un livre sera aussi fortement recommandé :

Merrien, François-Xavier (2007). *L'État-providence*, Paris, PUF, Que sais-je?, 128 p.

PLAN DE COURS

Semaine 1. Introduction. Politique sociale, État social, État providence : fondements conceptuels et historiques (7 septembre)

Merrien, François-Xavier (2007). *L'État-providence*, Paris, PUF, pp. 11-53.

Laville, Jean-Louis (1995), « De la genèse à la crise de l'État-providence », *Lien social et politique*, n°33, pp. 37-45.

Semaine 2. Politiques sociales et mondialisation : participation à une consultation publique organisée à Montréal (7 septembre)

Semaine 3. L'État, le social et l'économie : une perspective historique

Semaine 3 et 4. Fondements théoriques de l'État-providence : les approches fonctionnalistes, sociétales et institutionnalistes (28 septembre et 5 octobre)

Merrien François-Xavier (1997), *L'État-providence*, Paris, PUF, pp. 12-42. (Recueil)

Semaines 4 à 8. Les formes de l'État-providence : l'approche comparative.

1. *Fondements de l'approche comparée (5 octobre)*

Merrien, François-Xavier (2004), « Les différents types d'État providence », *Cahiers français*, n° 330, pp. 3-8.

Merrien, François-Xavier (2007). *L'État-providence*, Paris, PUF, pp. 53-76.

2. *Le modèle social-démocrate. (12 octobre)*

Pier-Luc Lévesque (2014), « Les fondements historiques du modèle suédois », dans Stéphane Paquin et Pier-Luc Lévesque (dir.), *Social-démocratie 2.0*, Presses de l'Université de Montréal, pp. 97-116.

3. *Le modèle européen continental (12 octobre)*

Palier, Bruno (2006), « La politique des réformes dans les États Birsmarkiens », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1-2006, pp. 51-80.

Semaine 7 : semaine de lecture

4. Le modèle libéral anglo-saxon (19 octobre)

Hill, Michael (2010), « Un État-providence bâti sur des fondations bancales », *Informations sociales*, n° 159 - Politiques sociales et familiales en Grande-Bretagne, pp. 15-20.

Béland, Daniel (2009), « Les mutations de la protection sociale aux États-Unis : Le débat sur l'assurance maladie et l'assurance vieillesse », *Hérodote*, vol. 132, n° 1, pp. 128-145.

5. Les politiques sociales dans les pays émergents. (19 octobre)

Merrien, François-Xavier, Parchet, Raphaël et Antoine Krenen (2005), *L'État social: une perspective internationale*, Collection U, Paris: Armand Colin, pp. 203-228.

Semaine 9 et 10. Les politiques sociales au Canada et au Québec (2 et 9 novembre)

Guest, Dennis (1993), *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, Montréal, Boréal, p. 150-197.

Vaillancourt, Yves (2011), « Le modèle québécois de politique sociale, hier et aujourd'hui », *Cahiers du LAREPPS*, UQÀM, 39 p.

Semaine 10. Politiques sociales et fédéralisme (16 novembre)

Théret, Bruno (2006) « Politiques sociales et fédéralisme politique. Des relations d'interdépendance qui peuvent être positives ou négatives selon le type de fédéralisme », *Lien social et politique*, n° 56, pp. 41-56.

Noël, Alain, « Gouverner à plusieurs : la protection sociale au Canada et au Québec », *Informations sociales*, Paris, 143, octobre 2007, pp. 17-27.

Erhel, Christine et Bruno Palier (2005), « L'Europe sociale : entre modèles nationaux et coordination européenne », *Revue d'économie politique*, Vol. 115, n° 6, pp. 577-703.

Semaine 11. L'État-providence face à ses défis idéologiques, financiers et économiques (23 novembre)

Entretien avec Pierre Rosanvallon, (1993), « Une troisième crise de l'État-providence? », *Le Banquet*, n°3, 1993, 14 p. Disponible à l'adresse URL : http://www.revue-lebanquet.com/pdfs/a_0000050.pdf

Merrien François-Xavier (2007). *L'État-providence*, Paris, PUF, pp. 77-99

Semaine 12 : Examen final en classe (30 novembre)

Semaine 13 à 15 : séminaires de présentation des travaux étudiants (7 et 14 décembre)

MODE D'ÉVALUATION

(1) Travail pratique sur une politique sociale canadienne ou québécoise : 40 %

En équipes de 2 personnes

Il s'agit de choisir une politique sociale canadienne, québécoise, ou originaire d'une autre province canadienne. Vous devrez retracer l'évolution de cette politique en cinq temps. Quelle est son origine ? Quelles institutions sont mises en place pour la soutenir ? A-t-elle subi une crise ? Y a-t-il eu une réforme récente pour cette politique sociale ? Quels en ont été les effets ? Ce travail vous permettra de vous familiariser avec le processus de créations, de permanence et d'évolution d'une institution dans le domaine de la politique sociale.

Ce travail sera divisé en trois parties :

- Remise d'un plan de travail : 12 octobre (pénalité de 5 % si non remis)

Celui-ci devra comprendre au minimum :

Une problématique, une thèse, un plan indicatif, une liste des principaux indicateurs qui seront utilisés, une ébauche de bibliographie scientifique (8 références minimum)

- Présentation du travail lors des séminaires : **15 %**

- (Semaines 14 à 15 : **7 et 14 décembre**)
- Présentation de la problématique de recherche, des hypothèses
- Revue de littérature sur le sujet
- État d'avancée de la recherche : articulation des vos arguments autour des thèses principales
- Durée de 12 minutes, période de questions de 3 minutes (modulable en fonction du nombre de groupes)

- Remise du travail le **lundi 18 décembre à 12h00** : **25 %**

- Tâchez de bien circonscrire votre sujet et votre problématique. Vous ne réinventerez pas la roue ni l'Internet, donc, soyez modeste et fixez-vous une question précise.
- Paramétrez les institutions, les acteurs, les enjeux et les indicateurs qui permettent de cibler votre question de recherche. Une thématique peut avoir des centaines de déclinaisons : essayer de cerner votre « terrain de recherche ».
- Choisissez une question de recherche pour laquelle vous disposez d'une littérature suffisante pour traiter de la question. Vérifiez l'abondance relative des sources avant de commencer sérieusement votre travail de recherche.
- **Formez votre groupe de travail au plus vite.** Vous devez mettre en place des règles de fonctionnement. Mettez-vous au travail au plus tôt, une session est vite passée.

- **Soignez votre méthodologie** : références bibliographiques, introduction et conclusion de qualité, mise en forme, utilisation de données statistiques, sont tous des éléments essentiels à maîtriser afin d'obtenir des résultats probants.
- **Pénalité de 5 % par jour de retard (à partir du 21 décembre à 13 h00).**

(2) Fiche de lecture : **20 %**

- Date de remise : **jeudi 2 novembre 2017 à 9h30**

La fiche de 3 à 4 pages devra :

- (1) présenter la problématique et la thèse de l'ouvrage (1/2 page; 3 points);
- (2) résumer les arguments de l'auteur (2 pages; 8 points);
- (3) présenter un commentaire critique sur l'ouvrage en conclusion (3/4 de pages à 1 page; 5 points);
- (4) respecter des normes de présentations rigoureuses (bibliographie, nombre de pages, français, mise en page); ainsi que de présenter une argumentation structurée (le tout sur 4 points).

Une bibliographie sera disponible dans les semaines à venir.

(3) examen final : **30 %**

- Date de l'examen en classe : **jeudi 30 novembre 2017 de 9h30 à 12h30**

- l'examen final porte sur tout le cours
- les questions seront données le jour de l'examen, un choix sera possible pour certains blocs de questions.
- l'examen sera divisé en trois parties : une question relative aux modèles d'États-Providence (un sujet au choix sur 2 disponibles, 10 points); une question sur les théories et/ou sur un débat relatif à la mutation des État-providence (un sujet au choix sur 2 disponibles, 10 points), et mise en situation sur un problème de politique sociale (un seul sujet, 10 points).
- examen à livre fermé.

(3) Résumé critique après le visionnement d'un documentaire **10 %**

- Date de remise : **jeudi 5 octobre 2017 à 9h30**

Le document de 2 pages environ devra :

- (1) présenter la problématique et la thèse du réalisateur (1/4 de page);
- (2) résumer les leçons de l'ensemble du visionnement (1,5 page);
- (3) présenter un commentaire critique sur le documentaire en conclusion (1/2 de pages).

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.